

Consultation sur l'itinérance et la cohabitation sociale à Montréal

Rencontres de préconsultation

Synthèse des caravanes

Automne 2024

Table des matières

I. INTRODUCTION	4
1.1 Contexte	4
1.2 Méthodologie.....	4
II. CARAVANES	5
2.1 Caravane dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5
2.2 Caravane dans l'arrondissement du Sud-Ouest	5
2.3 Caravane dans l'arrondissement de Ville-Marie	5
2.4 Caravane dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6
III. ENJEUX ET PROPOSITIONS	7
3.1 Mandat.....	7
3.2 Gouvernance	7
3.3 Ressources.....	10
3.3.1 Services offerts.....	10
3.3.2 Financement	14
3.3.3 Implantation.....	15
3.3.4 Santé publique	16

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

3.3.5 Logement	20
3.4 Cohabitation sociale.....	21
3.4.1 Inclusion sociale	21
3.4.2 Médiatisation	26
3.4.3 Aménagement urbain	27
3.4.4 Campements	28

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Dans le cadre de la phase de préconsultation de la consultation publique sur l'itinérance et la cohabitation sociale à Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a organisé quatre caravanes dans divers arrondissements entre octobre et décembre 2024. Les caravanes réunissaient des institutions, organismes et groupes concernés par les enjeux d'itinérance et de cohabitation. L'objectif de la démarche était de :

- Obtenir un portrait de l'itinérance et de la cohabitation sociale propre aux différents arrondissements;
- Connaître leurs points de vue sur les enjeux soulevés par l'itinérance et la cohabitation sociale;
- Recueillir leurs propositions pour résoudre ces enjeux.

1.2 Méthodologie

Les rencontres organisées lors des caravanes ont donné à la commission l'occasion de s'entretenir avec un total de 53 personnes représentant 22 organismes institutionnels et communautaires dans les quatre arrondissements ciblés (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension).

Dans un premier temps, les personnes participantes étaient invitées à présenter brièvement l'organisation qu'elles représentaient. Puis, on leur demandait de brosse un portrait de la situation de l'itinérance et de la cohabitation sociale dans leur secteur. Finalement, elles étaient appelées à identifier ce qu'elles considéraient comme les principaux enjeux en matière d'itinérance et de cohabitation sociale, ainsi que les principales pistes de solution.

Le présent compte-rendu expose de manière succincte les principaux enjeux abordés par les organismes, regroupés par thématiques, ainsi que leurs propositions pour les résoudre.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

II. CARAVANES

2.1 Caravane dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

La caravane de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a eu lieu le 19 novembre 2024. La commission s'est entretenue avec douze personnes représentant cinq organismes :

- Arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Anonyme
- Dopamine
- Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve
- Carrefour d'alimentation et de partage (CAP) Saint-Barnabé

2.2 Caravane dans l'arrondissement du Sud-Ouest

La caravane de l'arrondissement du Sud-Ouest a eu lieu le 4 octobre 2024. La commission s'est entretenue avec neuf personnes représentant quatre organismes :

- Arrondissement du Sud-Ouest
- Le SPVM – la brigade de rue pour l'itinérance
- La Maison Benoît Labre
- Solidarité Saint-Henri

2.3 Caravane dans l'arrondissement de Ville-Marie

La caravane dans l'arrondissement de Ville-Marie a eu lieu sur deux jours, du 10 au 11 décembre 2024. La commission s'est entretenue avec dix-sept personnes représentant sept organismes :

- Arrondissement de Ville-Marie
- Mission Old Brewery
- Maison du Père
- Table de quartier Peter-McGill
- Cactus Montréal
- L'Itinéraire
- Spectre de rue

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

2.4 Caravane dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

La caravane dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a eu lieu le 5 novembre 2024. La commission s'est entretenue avec quinze personnes représentant six organismes :

- Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- PACT de rue
- L'Abri de Villeray
- SPVM – poste de quartier 31
- Médecins du Monde
- Les Maisons de l'Ancre

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

III. ENJEUX ET PROPOSITIONS

3.1 Mandat

a) Enjeux

- Le mandat actuel de la consultation présente des biais, car il se concentre sur les personnes en situation d'itinérance, alors que la cohabitation concerne l'ensemble des personnes présentes dans l'espace public. L'implantation touche à une question de droits : les personnes en situation d'itinérance ont le droit au respect, à la dignité humaine et à un environnement convenable.
- Le mandat nous amène à appréhender les enjeux complexes associés à l'itinérance par une toute petite lunette.

b) Propositions

- Adopter dans la présente consultation une vision large de la question, car l'enjeu de la cohabitation invisibilise les causes de l'itinérance.
- Comprendre les récits de vie des personnes en situation d'itinérance est crucial; cela requiert une grande écoute, surtout lors des consultations, où leurs attentes sont particulièrement élevées.

3.2 Gouvernance

a) Enjeux

- La situation est extrêmement complexe, et chaque acteur a sa propre réalité. Il faut prendre le temps de parler à tous les groupes, notamment ceux du terrain pour alimenter les élus et faire évoluer la situation.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs (Ville, arrondissements, santé publique et services sociaux, service de police, organismes communautaires) ne sont pas clairement définis, ce qui entrave la mise en œuvre de solutions efficaces, cohérentes et adaptées aux besoins du terrain.
- Il y a souvent un manque de courage dans la prise de décision.
- Un engagement politique et un partage des responsabilités entre les niveaux provincial et municipal sont nécessaires.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Certains paliers gouvernementaux refusent d’investir dans des infrastructures qui ne sont pas directement sous leur responsabilité.
- Les autorités réagissent souvent après coup, en adoptant des solutions de court terme qui ne règlent pas les problèmes de fond.
- Les décisions sont souvent prises sans consultation des principaux acteurs concernés (personnes sans-abri, organismes locaux, population logée).
- La réglementation en matière de zonage et de permis de construction entrave la construction de logements destinés aux personnes en situation de vulnérabilité socioéconomique et, par conséquent, aux initiatives de réinsertion.
- La bureaucratie ralentit l’accès au logement.
- L’accès à des locaux adaptés pour les haltes-chaleur, les refuges et les centres d’injection supervisée est limité par des obstacles administratifs et des restrictions de zonage, ralentissant la mise en place des services.
- Les arrondissements imposent des conditions qui ralentissent l’implantation.
- Il faut agir au niveau provincial. Il y a une sorte de désengagement ministériel de la santé, car ces instances sont absentes du discours public.
- Le CIUSSS est un excellent partenaire au quotidien, mais il est plus difficile pour les organismes communautaires de collaborer avec eux pour des levées de fonds.
- Les coupures dans les services sociaux et les restrictions de compétence limitent les actions possibles de la part des autorités locales.
- La Ville et la santé publique se renvoient souvent la responsabilité, ce qui nuit à la mise en place de solutions durables et adaptées.
- Le manque de concertation entre la Ville et les organismes communautaires complexifie la recherche de lieux appropriés pour l’implantation de ressources et retarde l’accès aux services pour les personnes en situation d’itinérance.
- Les défis de communication entre la Ville, les organismes communautaires et les instances politiques nécessitent une réorganisation de la gouvernance pour une meilleure coordination des efforts.
- Un manque de consultation des organismes est manifeste dans le processus d’identification de lieux adaptés pour l’implantation de ressources.
- La manière dont les acteurs politiques s’expriment a des répercussions sur le développement des ressources potentielles.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Le cabinet de la mairesse souffre parfois d’une mauvaise image auprès des organismes communautaires. Il y a une contradiction entre les discours politiques et la réalité des ressources disponibles.
- Les interventions telles que le démantèlement de campements et la gestion des nuisances causées par l’accumulation de déchets relèvent souvent du ministère des Transports et de la Mobilité durable ou de la Santé publique. Cela amène son lot d’obstacles en matière de coordination.
- Malgré la présence de nombreux programmes, il existe un manque de coordination entre les personnes intervenantes des différentes ressources.
- L’absence d’une approche coordonnée entre les différents acteurs entraîne une prise en charge fragmentée, limitant l’impact des interventions.

b) Propositions

- Développer une meilleure coordination entre la Ville, le réseau de la santé et les services sociaux.
- Mettre en place un plan régional intégrant les différentes parties prenantes pour mieux gérer les ressources.
- Renforcer le partenariat et la concertation entre les acteurs locaux pour coordonner les interventions et fournir un accompagnement adapté aux personnes en situation d’itinérance et à la réalité des quartiers.
- Renforcer la collaboration du milieu communautaire avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les services municipaux pour développer des approches moins punitives et plus inclusives envers les personnes en situation d’itinérance. Cela pourrait être fait à travers la mise en place des programmes de médiation et de soutien communautaire.
- Apporter des modifications aux politiques de zonage et à la réglementation des permis de construction pour favoriser la création de logements abordables destinés aux personnes en situation de vulnérabilité socioéconomique. Prévoir un processus de consultation publique pour s’assurer que cette réforme est en adéquation avec les besoins des acteurs locaux.
- Reconnaître des responsabilités pour la Ville et l’arrondissement en matière de cohabitation sociale.
- Adopter une approche collective en matière de sensibilisation.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Écouter la voix des personnes qui travaillent sur le terrain, qui détiennent une véritable expertise.
- Augmenter de manière importante le financement en santé et services sociaux afin de répondre aux besoins croissants.
- Permettre aux organismes communautaires d’avoir plus de flexibilité dans le choix de leurs locaux et ne pas imposer de décisions centralisées par la Ville.
- Instaurer des canaux de communication efficaces entre tous les acteurs impliqués pour mieux coordonner les interventions et informer le public.
- Miser sur la concertation locale pour élaborer des solutions complémentaires et financer de manière adéquate l’écosystème de soutien.
- Déployer une collaboration entre acteurs égaux dans la gestion des projets pour assurer leur succès, renforcer le tissu social et créer un environnement propice au développement social.
- Collaborer avec divers partenaires et développer des interventions inclusives pour atteindre les personnes les plus marginalisées.
- Impliquer d’autres acteurs, au-delà des organismes communautaires, pour mener des actions de prévention et de sensibilisation efficaces.
- Développer une vision collective où la police n’est pas perçue comme un ennemi, mais comme un partenaire avec qui travailler conjointement.
- Modifier les règlements pour permettre aux organismes de choisir plus librement leurs emplacements; réduire ainsi la dépendance aux décisions municipales et accélérer le processus d’implantation des ressources.
- Renforcer la communication entre l’ensemble des personnes intervenantes et développer un plan d’intervention commun afin d’éviter les interruptions dans les suivis et d’assurer une continuité dans l’accompagnement.

3.3 Ressources

3.3.1 Services offerts

a) Enjeux

Capacités des ressources

- Les ressources existantes ne suffisent pas à couvrir les besoins, notamment en matière de santé mentale et de consommation supervisée.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Il y a une insuffisance chronique de places disponibles dans les ressources, ce qui limite l'efficacité des programmes d'urgence et de long terme.
- Les refuges offrent un nombre limité de places et les personnes qui utilisent leurs services doivent s'inscrire quotidiennement pour conserver leur place.
- Les centres offrant des services de répit 24 h sur 24, 7 jours par semaine (repas, douches et services essentiels connexes), sont victimes de leur succès.
- Le centre Benoît Labre a une capacité d'accueil limitée. Il n'existe pas d'autres centres similaires à Montréal, ce qui explique qu'il soit très populaire. Le centre est souvent en surcapacité, ce qui témoigne du besoin urgent de diversifier les lieux de répit et de soins et d'augmenter les ressources disponibles dans l'arrondissement pour répondre à la demande croissante.
- Les centres d'injection supervisée doivent être de taille suffisante pour accueillir les personnes usagères de manière appropriée. La petitesse des locaux pose un problème notamment en cas de surdose, car il faut évacuer les lieux pour administrer les soins nécessaires. Cela oblige les autres personnes usagères à se retrouver à l'extérieur juste après avoir consommé, ce qui peut donner lieu à des scènes pouvant être interprétées comme « apocalyptiques », ce qui vient fragiliser la cohabitation. Des locaux plus grands permettraient une meilleure gestion des urgences et offrirait un environnement plus sûr et plus stable.
- L'absence d'implantation de nouveaux centres de jour entraîne une rupture de service pour les personnes en situation d'itinérance, qui ont un besoin vital de lieux pour socialiser et se nourrir.
- L'hébergement d'urgence est une solution temporaire qui n'offre pas de possibilités de transition vers un logement stable.

Services adaptés aux besoins de personnes de différents profils

- Il existe un manque criant de ressources adaptées à la diversité des besoins des personnes en situation d'itinérance, notamment pour celles refusées par les refuges en raison de comportements problématiques ou de toxicomanie.
- Peu de structures adaptées existent pour les personnes âgées sans-abri, dont le nombre est en augmentation.

Sécurité au sein des ressources

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

- La majorité des personnes en situation d'itinérance souhaitent avoir un logement individuel et non être hébergées dans des centres d'urgence de type dortoir. Les dortoirs représentent des espaces d'insécurité. La promiscuité y est telle qu'elle crée des situations très inconfortables, voire dangereuses, avec des risques de vol et d'agression sexuelle. Beaucoup de personnes préfèrent rester dans la rue plutôt que d'utiliser ce type de services qui ne répondent pas à leurs besoins.

Formation et conditions de travail des personnes intervenantes

- L'intervention en matière de travail social est limitée par un manque de formation adaptée. L'absence d'outils adéquats permettant aux personnes intervenantes d'assurer leur propre sécurité et de répondre efficacement aux besoins complique leur mission et réduit l'efficacité de l'intervention sociale.
- Le profil des personnes en situation d'itinérance évolue; aujourd'hui, tout un chacun peut se retrouver sans abri.
- Les organismes, en particulier les centres d'injection, sont souvent ciblés si les explications sur leur fonctionnement ne sont pas clairement communiquées.

b) Propositions

Services adaptés aux besoins de personnes de différents profils

- Écouter attentivement les personnes en situation d'itinérance pour bien comprendre leurs besoins, en prenant le temps nécessaire pour les écouter, et apprendre de leur expérience sans parler à leur place.
- Adapter les solutions aux réalités des personnes en situation d'itinérance et prévoir des hébergements spécifiques pour les personnes âgées et les individus souffrant de troubles de santé mentale.
- Mettre en place divers types d'hébergement et lieux d'accueil dans les différents quartiers pour offrir des services adaptés à la réalité spécifique des différentes communautés, y compris les personnes autochtones.
- Développer des dispositifs d'accompagnement adaptés aux personnes âgées.

Continuité et diversité des services

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Ouvrir des centres offrant un éventail de services, de l'accès à des soins médicaux et psychologiques jusqu'à l'aide pour le logement et la réinsertion sociale, pour répondre de manière holistique aux besoins.
- Ouvrir des espaces accessibles en soirée et la fin de semaine. L'offre de services doit s'adapter aux réalités des personnes en situation d'itinérance. Celles-ci ne peuvent pas toujours se conformer aux horaires rigides des refuges.
- Encourager la mise en place de services 24 h sur 24, 7 jours par semaine, pour limiter les déplacements constants des personnes en situation d'itinérance.
- Repenser l'offre de services en matière d'hébergement pour privilégier les logements individuels plutôt que les dortoirs.
- Acheter des maisons de chambre pour créer des logements transitoires permettant aux personnes en situation d'itinérance d'avoir un espace privé avant d'accéder à un logement permanent.
- Investir dans le logement de transition afin d'offrir une ressource intermédiaire entre la rue et le logement permanent avec un accompagnement personnalisé.
- Ouvrir davantage de centres de répit.
- Proposer des lieux appropriés et une prise en charge adaptée aux personnes en situation d'itinérance, dont certaines sont désorganisées.
- Offrir davantage d'accompagnement social dans les points de services.
- Mettre à disposition davantage de boîtes postales et de casiers pour les personnes en situation d'itinérance pour qu'elles puissent conserver leurs documents en sécurité sans avoir à refaire continuellement les démarches.
- Offrir aux jeunes en situation d'itinérance des quarts de travail de 2 h par jour afin de leur présenter d'autres options que la criminalisation. Partager les volets de travail pour augmenter les heures de travail disponibles et offrir plus de flexibilité.
- Étendre les heures d'ouverture des sites d'injection pour assurer un accès continu, 24 h sur 24, aux services essentiels. Mettre en place des protocoles pour que les personnes quittent le site dans de bonnes conditions.
- Ouvrir de nouveaux sites de consommation supervisée pour réduire les nuisances publiques et offrir un environnement sécurisé pour les personnes usagères.
- Développer des services de consommation mobile pour éviter la concentration des services et des nuisances perçues en un seul lieu, de

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

manière à mieux intégrer les services dans le tissu urbain sans isoler les personnes usagères – un projet en ce sens est en cours d'élaboration dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension).

Formation des personnes intervenantes

- Bien former les travailleuses et travailleurs de rue sur la gestion des crises et l'accompagnement des personnes intoxiquées et assurer leur sécurité face aux nouveaux risques.
- Développer des formations données par des personnes ayant fait du travail de rue pour partager leur expérience et leurs stratégies d'intervention.

3.3.2 Financement

a) Enjeux

- Les programmes existants ne répondent pas toujours aux besoins réels du terrain et il manque des mécanismes de financement adaptés.
- Le manque de soutiens institutionnel et financier adaptés pour les programmes d'aide directe aux personnes en situation d'itinérance entrave l'efficacité des interventions sur le terrain.
- Il est extrêmement difficile de financer les centres de jour.
- Il est difficile de financer le travail de proximité.
- Le financement des initiatives d'aide est souvent limité à de courtes périodes, ce qui entrave la planification à long terme et la pérennisation des projets.
- Les ressources actuelles sont largement insuffisantes. Les centres manquent souvent de personnel pour offrir des services 24 h sur 24, 7 jours sur 7, obligeant les usagers à errer en ville.
- Le centre de jour de PACT de rue est ouvert du lundi au vendredi. Il est fermé la fin de semaine en raison d'un manque de fonds.
- Malgré les besoins croissants et l'augmentation important du coût de la vie, le budget destiné à la gestion des centres de jour reste inchangé, ce qui contraint les responsables à prendre des décisions difficiles pour maintenir le personnel et assurer la continuité des services.

b) Propositions

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Assurer des financements à long terme pour éviter que les ressources ne ferment faute de moyens.
- Encourager des modèles de financement plus flexibles et à long terme pour les projets communautaires pour fournir une réponse plus adaptée et durable aux besoins des populations vulnérables.
- Intégrer au financement alloué à l'implantation de ressources des provisions pour la gestion des structures de collaboration et de cohabitation.
- Explorer des mécanismes de financement innovants, y compris des partenariats public-privé et des initiatives de sociofinancement, pour soutenir durablement les initiatives de logement temporaire et les infrastructures de soutien social.

3.3.3 Implantation

a) Enjeux

- Les ressources ont du mal à s'implanter faute d'emplacements adaptés, en raison notamment des coûts, des règles strictes et du zonage contrôlé par les autorités municipales.
- L'acquisition de terrains est compliquée par le peu d'emplacements vacants disponibles. L'acquisition se fait souvent par l'intermédiaire de fondations privées sans soutien politique pour les infrastructures.
- Les préjugés et la peur alimentent une résistance contre l'implantation de ressources. Ces tensions sont aggravées par une communication insuffisante et une compréhension limitée des besoins et réalités.
- L'implantation de nouvelles ressources peut susciter des tensions avec le voisinage, entraînant un rejet et une opposition.
- Dans le cas de l'implantation de la Maison Benoît Labre, la concertation a été réactive, alors qu'elle doit être préventive.
- Malgré leur importance, les sites d'injection supervisée comptent parmi les ressources les plus stigmatisées. Leur présence est souvent contestée, entraînant des défis importants dans leur implantation et leur acceptation.
- L'instrumentalisation de la sécurité publique freine la mise en place de ressources essentielles.

b) Propositions

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Créer une plus grande variété de ressources d’hébergement et de services de santé mentale et de réduction des méfaits, distribuées plus équitablement à travers la ville, pour diminuer la pression sur les zones centrales.
- Privilégier les ressources à échelle humaine, qui facilitent l’établissement d’un dialogue constructif entre les personnes en situation d’itinérance et le voisinage.
- S’assurer que les ressources destinées aux personnes en situation d’itinérance sont situées à proximité des stations de métro et des services communautaires.
- Utiliser les bâtiments vacants pour créer de nouveaux refuges et d’autres ressources vitales.
- Privilégier une implantation réfléchie des ressources avec une planification ajustable.
- Mettre en place une stratégie de sensibilisation avant l’implantation d’une ressource et mobiliser les acteurs locaux pour préparer l’implantation. Prévoir les ressources en conséquence.
- Développer une cartographie des besoins pour éviter la concentration excessive des refuges dans certains quartiers et mieux planifier la répartition géographique des services.
- Multiplier et mieux disperser géographiquement les sites d’injection supervisée pour réduire la concentration de personnes consommatrices de drogues dans certaines zones et diminuer la pression sur les communautés locales.

3.3.4 Santé publique

a) Enjeux

Système de soins de santé

- La restructuration continue du système de santé publique affecte la qualité et l’efficacité de la prise en charge des personnes en situation d’itinérance.
- Les enjeux liés à la santé mentale ne devraient pas se résoudre dans la rue. Il manque des lits et des places pour soigner et accompagner les personnes dans de bonnes conditions.
- Le code P38 (personnes en situation de détresse psychologique) est souvent utilisé par la brigade de rue lorsqu’une personne en situation d’itinérance représente un danger pour elle-même ou pour autrui. La

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

personne est alors immédiatement dirigée vers un hôpital pour une prise en charge, mais il n’y a pas assez de lits pour accueillir ces personnes. Elles sont renvoyées le jour même.

- Actuellement, le système est tellement défaillant que, lorsqu’une personne en situation d’itinérance subit une crise, le seul recours est de la placer en détention. Cette approche est complètement inappropriée.
- Obtenir une carte de la RAMQ est un véritable parcours du combattant. Trop de personnes en situation d’itinérance quittent le système de santé.
- Le suivi de santé n’est pas performant, ce qui contribue à aggraver la situation.
- L’accompagnement social est insuffisant.

Santé mentale

- La santé mentale représente un enjeu majeur pour bon nombre de personnes en situation d’itinérance et à risque de le devenir.
- Depuis la pandémie de COVID-19, il y a davantage de personnes désorganisées et de personnes en situation d’itinérance.
- Les personnes en situation d’itinérance souffrent fréquemment de problèmes de santé mentale aggravés par l’absence de logement stable.
- Beaucoup de personnes en situation d’itinérance luttent pour atteindre une autonomie en raison de divers problèmes de santé, notamment le TDAH et divers handicaps, qui ne sont pas pleinement pris en charge par les services actuels.
- La santé est un enjeu central dans la cohabitation sociale, notamment lorsque les personnes traversent des crises.
- De nombreuses personnes en situation d’itinérance souffrent de troubles compulsifs.

Consommation de substances

- La consommation de stupéfiants constitue un enjeu majeur. La station de métro Lionel-Groulx est un lieu de vente de stupéfiants. C’est un lieu très fréquenté, une sorte de plaque tournante de vente de drogue.
- Depuis la pandémie, la qualité des drogues s’est détériorée et est désormais considérée comme « horrible »; il en résulte une augmentation des risques pour la santé et la sécurité des personnes consommatrices.
- Les personnes usagères des sites d’injection supervisée sont souvent polyconsommatrices, avec des besoins complexes en matière de santé,

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

exacerbés par des problèmes de santé mentale et de comportements compulsifs.

- Les drogues synthétiques qui sont devenues dominantes depuis la pandémie, notamment les cristaux bon marché, entraînent des effets bien différents des impacts traditionnellement observés chez les personnes consommatrices de substances comme le crack. Le besoin de consommer est plus fréquent en raison des effets courts, il y a souvent présence d'une perte cognitive importante, et il est plus difficile d'établir un contact visuel avec les personnes consommatrices.
- Les drogues stimulantes actuelles tendent à produire de la paranoïa et des comportements compulsifs, ce qui complexifie le traitement des personnes qui consomment des substances, qui sont souvent polyconsommatrices.
- Les personnes en situation d'itinérance et consommatrices de ces drogues présentent des besoins de santé complexes, mais il n'existe aucun substitut comparable à la méthadone pour les accompagner.
- Le réseau de santé s'est éloigné des réseaux communautaires, laissant ces derniers gérer les 20 % des cas d'itinérance associés aux drogues stimulantes.
- Les services de santé actuels sont jugés inadaptés pour répondre aux défis de l'itinérance associée aux drogues stimulantes.

b) Propositions

Système de soins de santé

- Les instances de santé publique doivent rétablir un lien solide avec les organismes communautaires.
- Augmenter l'offre de services en santé mentale, en consommation supervisée et en soutien à la réinsertion sociale pour répondre de manière plus holistique aux besoins des personnes en situation d'itinérance.
- Faciliter la procédure permettant aux personnes en situation d'itinérance de refaire leur carte de la RAMQ.
- Mettre en place des mécanismes collaboratifs et bien structurés pour améliorer l'accès des personnes en situation d'itinérance à des soins de santé adéquats.
- Mettre en place des cliniques de quartier pour améliorer l'accès aux soins.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Augmenter le nombre de médecins et de psychologues disponibles pour les personnes en situation d’itinérance afin de répondre à leurs besoins de santé souvent complexes.
- Veiller à ce que les services de santé soient accessibles à tous et toutes, y compris par le biais de services de traduction et de points de service spécialisés pour les personnes âgées et les personnes migrantes vulnérables.
- Mettre en place une meilleure collaboration pour créer des plans d’intervention cohérents et éviter les doubles emplois ou les contradictions dans le traitement des personnes en situation d’itinérance.

Santé mentale

- Investir dans la santé mentale est crucial pour le bien-être collectif et individuel. Cela implique de renforcer les infrastructures de soins psychologiques, mais aussi de promouvoir une culture de la prévention et de la sensibilisation.
- Favoriser une véritable prise en charge en matière de santé mentale pour offrir aux personnes en situation d’itinérance les services dont elles ont besoin.

Travail de proximité

- Déployer des équipes mobiles multidisciplinaires (santé, accompagnement social) pour intervenir directement dans les espaces publics et auprès des personnes en situation d’itinérance (par exemple par l’intermédiaire d’ÉMMIS).
- Soutenir et former les équipes communautaires qui interviennent directement auprès de cette population. Ces initiatives doivent viser à établir un contact efficace et empathique, assurant ainsi un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des personnes touchées.

Consommation de substances

- Offrir dans les sites d’injection supervisée des services intégrés qui vont au-delà de la fourniture d’un espace sécuritaire pour consommer et qui comprennent le logement, le traitement de la toxicomanie et le soutien psychosocial.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Développer des programmes de formation pour le personnel des centres d'injection et les autres personnes travaillant en intervention pour mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes consommatrices de substances.
- Développer des équipes mobiles en binôme pour répondre à la crise des drogues stimulantes par le travail de proximité.
- Renforcer la lutte contre les stupéfiants en intensifiant les mesures antidrogues.

3.3.5 Logement

a) Enjeux

- Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses à se retrouver dans la rue en raison de la crise du logement et de l'embourgeoisement dans leurs quartiers.
- On observe une augmentation non négligeable du nombre de femmes victimes de violence conjugale et du nombre de personnes âgées ayant perdu leur logement en raison du coût excessif des loyers.

b) Propositions

- Développer des logements sociaux subventionnés pour intégrer durablement les personnes en situation d'itinérance dans le tissu urbain.
- Travailler sur du long terme pour aider les personnes à sortir de l'itinérance et à stabiliser leur situation, notamment par le biais de l'approche « logement d'abord » (*Housing First*).
- Développer des solutions d'hébergement diversifiées en fonction des profils et des besoins spécifiques.
- Travailler sur la prévention de l'itinérance en amont et offrir des solutions de logement à long terme pour stabiliser les personnes en situation de précarité.
- Renforcer la médiation et le soutien pour les personnes en situation d'instabilité résidentielle, afin de les aider à se stabiliser et à accéder à des services appropriés.
- Rénover et transformer des bâtiments inutilisés en logements sociaux ou en refuges spécialisés, en collaboration avec les différents niveaux de gouvernement et le secteur privé.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Fournir un suivi continu et différentes options de logement avec un accompagnement social.
- Encourager la construction de logements sociaux pour rendre accessibles des habitations à loyers modérés et éviter l'exclusion des plus vulnérables.
- Mettre en place des mécanismes d'intervention rapide comme ceux développés durant la pandémie pour fournir des logements temporaires et soutenir les initiatives de réinsertion sociale.

3.4 Cohabitation sociale

3.4.1 Inclusion sociale

a) Enjeux

Exclusion sociale

- Le discours polarisé et la stigmatisation visant les personnes en situation d'itinérance alimentent la méfiance à leur égard ainsi que leur criminalisation.
- La méconnaissance des réalités de l'itinérance alimente les préjugés et renforce la stigmatisation des personnes concernées, freinant leur intégration sociale.
- L'inclusion se heurte de plus en plus à une posture d'intolérance. L'approche inclusive est souvent appréhendée de manière uniquement théorique.
- Il y a également des enjeux de double discrimination (intersectionnalité).
- On assiste à une déshumanisation des personnes en situation d'itinérance ou de grande vulnérabilité.
- La « cohabitation sociale » est un terme qui est devenu connoté. La « cohésion sociale » est préférée par certains acteurs, qui y perçoivent davantage la volonté de réunir l'ensemble des parties pour transformer une situation.
- Les personnes fréquentant les sites d'injection supervisée subissent souvent du profilage social, menant à des interactions fréquentes et parfois conflictuelles avec les forces de l'ordre; ces dernières influencent négativement la perception du public, renforce la discrimination et nuit à la réinsertion sociale.
- Les personnes consommant des substances sont souvent perçues comme causant des nuisances publiques.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

Sentiment d'insécurité

- La population logée exprime une crainte grandissante face à l'installation de refuges dans leur quartier. Ceux-ci sont perçus comme des sources potentielles de nuisances (sentiment d'insécurité, présence de drogues, attroupements).
- La consommation visible dans les rues alimente les tensions.
- Il est toujours question du sentiment d'insécurité des personnes logées et jamais de celui vécu par les personnes en situation d'itinérance.
- La sécurité publique est parfois instrumentalisée, exacerbant les tensions.
- La présence excessive de la police peut renforcer les préjugés à l'égard des personnes en situation d'itinérance.

Défis de la médiation sociale

- La cohabitation entre les personnes sans-abri et les personnes logées est de plus en plus conflictuelle, avec un discours polarisé sur les droits et la cohabitation.
- Les conflits avec le voisinage se sont intensifiés, notamment autour des refuges.
- Il n'y a pas suffisamment de dialogue entre la population locale, les commerces et les personnes intervenantes des ressources, ce qui complique l'acceptation des ressources et nuit à leur intégration harmonieuse dans le quartier.
- Les tables de quartier et les comités de cohabitation sont souvent sous-exploités, faute de participation active de la population.
- La visibilité des personnes en situation d'itinérance soulève la question de la perception de danger par la population.
- La collaboration est difficile, car elle met les individus en opposition, contribuant à l'effritement d'un tissu social mis à mal par des conditions de vie difficiles.
- Une intervention adaptée à la réalité du quartier est complexe et il n'existe pas de formule unique pour y parvenir.
- Il est essentiel que les écoles travaillent sur la tolérance vis-à-vis des personnes en situation de détresse psychologique. Certains jeunes du secondaire viennent jeter des pierres sur les personnes en situation d'itinérance.
- Les acteurs municipaux doivent mieux anticiper les problématiques de cohabitation sociale.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

b) Propositions

Sensibilisation

- Reconnaître que le sentiment d'insécurité peut toucher tout le monde, pas seulement les personnes logées.
- Mener un travail d'éducation populaire auprès de la population pour démystifier la réalité des personnes en situation d'itinérance et promouvoir l'empathie.
- Mener des campagnes de sensibilisation (écoles, grand public) sur les réalités et les droits des personnes en situation d'itinérance pour réduire la stigmatisation, lutter contre les préjugés et favoriser une cohabitation plus harmonieuse.
- Organiser des campagnes de sensibilisation pour informer le public sur les réalités de l'itinérance et déconstruire les stéréotypes.
- Mettre en place des formations pour les personnes qui résident ou travaillent dans le secteur sur les réalités de l'itinérance et les moyens d'assistance, afin de réduire les préjugés et de promouvoir la compréhension mutuelle.
- Sensibiliser les personnes riveraines pour déconstruire leurs préjugés, renforcer leur sentiment de sécurité et les informer sur les signes de détresse psychologique chez les personnes en situation d'itinérance, afin de prévenir des situations potentiellement dangereuses.
- Sensibiliser les personnes en situation d'itinérance à l'importance de respecter leur environnement, d'éviter les nuisances, de ne pas uriner n'importe où et de ramasser leurs déchets, et leur rappeler que ces comportements sont essentiels pour ne pas nuire à une cohabitation sociale harmonieuse.
- Cultiver la solidarité envers les personnes en situation d'itinérance, pour qui la rue est souvent l'unique espace de vie. Il est crucial de reconnaître leur humanité et de cohabiter respectueusement avec elles. Les personnes en situation d'itinérance sont des citoyens et citoyennes à part entière et méritent le même respect que tous les autres membres de la communauté.
- Mener des campagnes de sensibilisation pour renforcer l'acceptation des sites d'injection supervisée par les communautés locales, en mettant de l'avant leur rôle dans la réduction des méfaits et l'amélioration de la santé publique.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Améliorer la communication et la sensibilisation autour des sites d'injection pour réduire la stigmatisation et favoriser une meilleure cohabitation.

Médiation sociale et collaboration

- Écouter, participer à faire retomber la pression et offrir des lieux d'échange pour répondre au besoin de s'exprimer de la population.
- Prendre le temps pour la collaboration afin de trouver des solutions durables.
- Adopter une approche empathique et faire preuve d'écoute pour bien comprendre les récits de vie des personnes en situation d'itinérance.
- Travailler sur la confiance mutuelle entre les personnes en situation d'itinérance et la population locale.
- Prendre en compte les opinions des personnes riveraines dès les premières étapes de la planification pour renforcer l'acceptation et la collaboration.
- Encourager des projets de médiation sociale pour faciliter le dialogue et réduire les tensions entre la population locale et les personnes en situation d'itinérance.
- Continuer à collaborer avec les personnes en situation d'itinérance pour maintenir la propreté des lieux publics, notamment par des formations sur la gestion de la consommation et le maintien de la salubrité des espaces utilisés.
- Mettre en place des comités de cohabitation inclusifs (associant population, personnes élues et organismes de terrain) pour anticiper et gérer les tensions.
- Établir des comités de voisinage formés de personnes de la population locale, de personnes en situation d'itinérance et des organismes pour discuter des questions de cohabitation et trouver des solutions communes.
- Assurer un dialogue continu avec la population logée pour cerner les préoccupations (par exemple, le bruit nocturne et la propreté des espaces publics) et ajuster les interventions de manière ciblée et efficace.
- Répondre rapidement aux plaintes et travailler activement à déconstruire les préjugés envers les personnes en situation d'itinérance.
- Continuer à valoriser et financer le rôle des agents et agentes à la cohabitation et le travail de proximité.
- Appréhender la présence de la Maison Benoît Labre comme une occasion de sensibiliser le public à la réalité des personnes en situation d'itinérance.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

- Envisager l'arrivée de Résilience comme une véritable occasion de travailler la cohabitation sociale avec la population riveraine et les commerces du quartier.
- S'inspirer d'exemples de réussites pour identifier des bonnes pratiques, par exemple le cas de la cohabitation sociale autour de la ressource Dopamine à Hochelaga, qui bénéficie d'un climat favorable à l'échelle du quartier.

Participation des personnes logées

- Favoriser les initiatives de collaboration qui impliquent directement la communauté locale dans la planification et l'exécution des projets, renforçant ainsi les liens et la cohésion sociale.
- Offrir des espaces propices à l'implication bénévole de la population dans l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance. Les personnes logées peuvent jouer un rôle actif dans l'intégration et les activités des ressources.
- Encourager l'implication de la population à travers des initiatives locales (bénévolat, projets d'entraide, etc.).

Initiatives favorisant le vivre-ensemble

- Développer et soutenir des projets qui favorisent l'engagement des personnes en situation d'itinérance dans la communauté, tels que les programmes de travail rémunéré qui offrent à la fois un revenu et un sentiment d'appartenance. Les initiatives de travail communautaire aident à changer la perception des jeunes par les riveraines et riverains et favorisent un sentiment de fierté et de confiance.
- Financement par la Ville et l'arrondissement de projets axés sur la propreté ou le déneigement mis en œuvre par des jeunes en situation d'itinérance pour créer des liens positifs.
- Faciliter le vote des personnes en situation d'itinérance ainsi que leur accès aux services administratifs afin de renforcer leur poids politique et d'inciter les personnes élues à prendre en compte leurs besoins.

Collaboration avec des acteurs du milieu

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Le SPVM doit être attentif à la réalité des personnes en situation d’itinérance et des personnes riveraines et expliquer clairement la réalité des ressources lorsqu’il intervient à la suite de plaintes.
- Lorsqu’une personne appelle pour présenter une plainte, prendre le temps nécessaire pour que la personne s’exprime et ainsi évaluer la situation, dans une optique de sensibilisation à la tolérance et à l’inclusion.

3.4.2 Médiatisation

a) Enjeux

- La médiatisation des personnes en situation d’itinérance, notamment à travers le cas de la Maison Benoît Labre, a contribué à l’augmentation de l’intolérance et à une polarisation des opinions sur les enjeux liés à l’itinérance.
- Les enjeux de cohabitation sont injustement liés à la criminalité, à l’itinérance, et à la toxicomanie.
- Les médias se concentrent uniquement sur ce qui ne va pas.
- L’absence d’une position claire de la Ville a accentué la polarisation.
- La problématique de la désinformation a donné lieu à la formation d’un groupe de sentinelles par la population locale, qui appliquent leur propre justice, s’immisçant ainsi dans la vie des personnes en situation d’itinérance.
- Le rôle des médias est important dans la perception négatives des personnes en situation d’itinérance. Des campagnes médiatiques mal informées ont exacerbé les sentiments d’insécurité, comme ce fut le cas autour du centre Benoît Labre.

b) Propositions

- Adopter une approche collective en matière de communications et veiller à une certaine visibilité de la Ville sur ces enjeux.
- Travailler sur la sensibilisation et l’éducation du public pour contrer les préjugés et promouvoir l’empathie.
- Réfléchir aux termes utilisés et à la perspective adoptée lors des consultations sur l’implantation de ressources pour ne pas alimenter la polarisation ou la stigmatisation des personnes en situation d’itinérance.
- Analyser les discours médiatiques pour mieux comprendre leur portée souvent négative; impliquer dans cette démarche non seulement les

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

organismes communautaires, mais également les divers niveaux d'intervention.

- Élaborer un discours collectif pour transformer la manière dont les enjeux sont abordés dans l'espace public. Mettre à contribution la grande expérience des pairs aidants et paires aidantes dans l'élaboration du discours collectif.
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation chapeautées par le gouvernement pour informer le public sur les enjeux de l'itinérance, combattre les préjugés et humaniser la perception des personnes en situation d'itinérance.

3.4.3 Aménagement urbain

a) Enjeux

- L'implantation de grandes ressources d'hébergement dans des zones restreintes provoque des réactions négatives de la part des personnes logées à proximité aggravées par un manque de communication et de transparence.
- Les personnes sans-abri restent souvent devant le centre Benoît Labre, n'ayant nulle part d'autre où aller.
- Le manque d'infrastructures de base, par exemple les toilettes publiques, aggrave les nuisances perçues.
- Le manque de propreté à proximité des ressources engendre un sentiment d'insécurité chez certaines personnes.

b) Propositions

- Favoriser la mise en place de petites structures locales plutôt que de grands centres et privilégier des ressources de proximité mieux réparties sur le territoire pour réduire la pression sur certaines zones et améliorer l'acceptabilité sociale.
- Améliorer les infrastructures urbaines pour faciliter une meilleure gestion de l'espace public (infrastructures sanitaires accessibles, poubelles vidées).
- Collaborer avec les personnes en situation d'itinérance pour développer des solutions pratiques aux problèmes de cohabitation qui respectent les besoins des personnes en situation d'itinérance et ceux de la communauté locale (par exemple, la mise en place de poubelles supplémentaires, des

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

horaires de tranquillité nocturne et des programmes de nettoyage communautaire).

- Repenser l'architecture et la planification urbaine pour favoriser l'inclusion des personnes en situation d'itinérance dans les quartiers en créant des environnements de vie inclusifs qui intègrent ces personnes au tissu social local et évitent leur marginalisation dans des zones spécifiques.
- Installer davantage de toilettes publiques et d'autres infrastructures sanitaires pour répondre aux besoins et améliorer l'hygiène dans les espaces publics.
- Mettre à disposition des boîtes de seringues dans des points stratégiques.
- S'inspirer de l'exemple du parc Émilie-Gamelin, conçu pour favoriser la mixité sociale, pour mettre en place des aménagements urbains permettant d'occuper les personnes usagères de l'espace public (notamment au moyen du jardinage et de la zoothérapie) et de réduire la consommation de stupéfiants.
- Intégrer les bonnes pratiques et conditions de réussite dans la configuration des bâtiments et des terrains des ressources, entre autres en ce qui concerne l'aménagement de l'espace, le plan d'architecture, le positionnement des portes d'entrée, la luminosité (l'espace doit être bien éclairé), la présence d'arbustes (pour protéger du vis-à-vis et éviter que les gens ne s'allongent devant).
- Intégrer une réflexion sur la cohabitation harmonieuse dans la planification de l'architecture des bâtiments et le choix de l'emplacement des ressources. Par exemple, un refuge doté d'une cour intérieure présente l'avantage de limiter les attroupements sur les trottoirs et les espaces adjacents.

3.4.4 Campements

a) Enjeux

- La visibilité des tentes et du matériel accumulé est un enjeu central, car c'est souvent l'un des éléments qui dérangent le plus. Le syndrome de Diogène (besoin compulsif d'accumuler et de conserver des objets ou des déchets) est présent dans certains campements.
- Le nettoyage des campements est un enjeu crucial pour assurer l'acceptabilité.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca

- Depuis janvier 2024, 106 requêtes de citoyens ont été enregistrées dans le Sud-Ouest, soit une augmentation de plus du double. 90 % des appels concernent le déplacement des campements.
- Sur le plan politique, la « ligne dure » adoptée par la Ville-centre en ce qui concerne la tolérance face aux campements participe à la polarisation et encourage les personnes logées à appeler les autorités pour réclamer le démantèlement de campements.

b) Propositions

- Éviter les démantèlements de campements lorsqu'aucune solution viable de relogement n'est proposée.
- Assurer un plan de relogement avant toute évacuation forcée et établir des protocoles clairs pour les autorités pour garantir une prise en charge des personnes en situation d'itinérance.
- Réévaluer les politiques de tolérance zéro pour les campements, en recherchant des solutions qui respectent les droits des personnes tout en répondant aux préoccupations relatives à la sécurité et à la cohabitation.
- Explorer de nouvelles solutions pour gérer les campements urbains.
- Établir des zones de tolérance pour les campements.
- Penser à un aménagement adapté des espaces publics pour éviter la concentration des campements et favoriser l'intégration des personnes en situation d'itinérance dans la ville.
- Mener une réflexion sur les habitations modulaires comme réponse potentielle, bien qu'elles puissent ne pas convenir pour toutes les personnes sans-abri.
- Déployer un projet de maisons modulaires comportant des installations sanitaires telles que des douches au campement de Saint-Rémi, perçu comme un lieu idéal pour un tel projet.

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6 ♦ Tél. (514) 872-3568 ♦ Télécopieur (514) 872-2556

ocpm.qc.ca